

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME ERICA HENNEQUIN, DÉPUTÉE (CS-POP ET VERTS), INTITULÉE "QUE RESTERA-T-IL DES TRANSPORTS PUBLICS APRES LE PASSAGE DE L'OURAGAN OPTI-MA ? » (N° 2683)**

L'évolution de la fréquentation des transports publics sur les lignes jurassiennes est réjouissante. Depuis 2004, elle a augmenté de 57%, soit la même proportion que la hausse de l'offre. C'est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs : amélioration du matériel roulant, réaménagement de gares mais surtout extension de l'offre. Ce dernier facteur est décisif et s'est vérifié à plusieurs reprises sur le territoire cantonal ces dernières années.

En termes d'offre, les améliorations de l'attractivité proviennent de l'augmentation des fréquences. Tout comme à l'échelle suisse, la fréquence à la ½ heure se généralise sur les axes principaux jurassiens. La régularité de l'offre, en évitant les « trous à l'horaire » participe largement de l'attractivité des transports publics. Parallèlement, l'amplitude des services s'étend progressivement en soirée.

Le Canton du Jura garde de solides ambitions en matière de développement de ses transports publics. La conception directrice des transports publics est en cours d'élaboration et devrait être soumise en 2015 au Parlement. Le Canton du Jura a de même déposé à fin novembre 2014 auprès de la Confédération ses visions d'offres ferroviaires pour 2030. L'idée d'un RER Jura en fait partie et est une option intéressante.

Dès le changement d'horaire de décembre 2015, le Jura devra s'adapter aux conséquences des modifications des horaires à Lausanne et sur le pied du Jura. Cela entraînera une augmentation indispensable des prestations afin de maintenir la qualité actuelle des correspondances. Les négociations sont en cours en particulier avec la Confédération sur le financement de ces offres supplémentaires.

Avec Opti-Ma, il faut être conscient que l'ensemble des domaines d'activité de l'Etat sont touchés, les transports publics également. Pour le Gouvernement, il n'est pas souhaitable de faire des exceptions et les mesures proposées lui paraissent être applicables. Il est évident qu'elles entraînent des contraintes et impliqueront des effets sur l'offre. Il est encore trop tôt pour dire dans quelle proportion. En effet, la bonne maîtrise des coûts ces dernières années mais aussi les augmentations de fréquentation ayant engendré une amélioration des recettes ont créé quelques marges de manœuvres. Il faut aussi savoir que pour chaque franc dépensé par le Canton du Jura en matière d'exploitation des transports publics, c'est 3 francs qui le sont en plus par la Confédération. Il est répondu de la manière suivante aux questions précises posées :

- 1) Comme indiqué ci-dessus, il n'est pas possible d'indiquer à ce stade les effets concrets. C'est au retour des appels d'offres du Canton aux entreprises de transports, en avril 2015 et également suite aux négociations engagées avec la Confédération, qu'il sera connu réellement ce que le Canton du Jura pourra mettre en place comme offre pour rester dans le cadre défini par Opti-Ma.
- 2) Idem que la question 1
- 3) Idem que la question 1. De plus, le Gouvernement ne souhaite pas reconduire le financement des bus liant Delle à la gare TGV de Belfort-Montbéliard dès décembre 2015. L'effet est d'un peu moins de 200'000 francs.
- 4) Les clefs de répartition des frais de transports publics entre le Canton et les communes ne sont pas modifiées. Ainsi, il n'y aura pas de transfert de charges sur les communes.
- 5) Le prix de l'abonnement Vagabond augmentera en décembre 2014. Ce changement n'est pas lié à Opti-Ma mais à l'évolution du tarif national des transports publics.

Delémont, le 16 décembre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le chancelier d'Etat

  
Jean-Christophe Kübler